VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

DÉPISTAGE CANNABIS LA POSTE

Par Alcool Info Service Postée le 30/10/2013 23:15

Bonjour j'ai arrêté il y a peu la consommation de cannabis, et je vais bientôt passer une visite médicale d'embauche à La Poste pour le métier de facteur. D'après mes calculs je serais très probablement positif si jamais il font un dépistage de THC dans les urines. Savez vous si ils pratiquent ce genre de tests à La Poste? Merci d'avance.

Mise en ligne le 31/10/2013

Bonjour,

C'est le règlement intérieur de l'entreprise qui prévoit les questions relatives à l'hygiène, la sécurité et la discipline au sein de l'entreprise. Aussi, si vous désirez connaître les règles en vigueur dans votre entreprise concernant le dépistage des stupéfiants ou de l'alcool ou encore les sanctions prévues en cas d'usage, c'est vers le règlement intérieur qu'il faut vous tourner.

A priori, seuls quelques métiers "à risques" sont systématiquement soumis à un test de dépistage (transport de personnes, conducteur de bus ou de train ..).

Enfin, votre employeur n'a pas le droit de vous dépister à votre insu. Cela veut dire que si vous deviez subir un test de dépistage, il devrait vous en informer avant ou cela devrait être stipulé sur votre convocation pour votre visite médicale d'embauche, c'est la loi.

Il est donc fort peu probable que vous soyez soumis à un test de dépistage lors de votre visite médicale.

Cordialement.